

## PROCÈS VERBAL

**L'an deux mil vingt-cinq, le 17 novembre**, le Conseil Municipal de la Commune de SEYSEL, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Michel BOTTERI, Maire.

Date de convocation : 4 novembre 2025

PRESENTS : BOTTERI M – GUISEPPIN C -BERTHOD D - CHATILLON D – MONET JC – BREDA Y – MONOD A - GOUX C- MORDON E - LETORT K - FEGNE G - CACHAT ROSSET L

ABSENTS EXCUSES : SALVI Q - MARELLI F

SECRETAIRE DE SEANCE : LETORT K

### **ORDRE DU JOUR**

1. Approbation de la séance du 22 septembre 2025
2. Modification du tableau des emplois
3. Renouvellement de la convention de mise à disposition du personnel technique vers l'EPIC Usses et Rhône Tourisme
4. Renouvellement de la Convention Territoriale Globale
5. Admission en non-valeur
6. Cavurnes : prix et règlement
7. Divers

#### **1) Approbation de la séance du 22 septembre 2025**

Monsieur le Maire demande si le conseil municipal valide la séance du 22 septembre 2025. A l'unanimité, le compte rendu est validé par les personnes présentes.

#### **2) Modification du tableau des emplois**

Madame GUISEPPIN informe le conseil municipal du fonctionnement du service de la restauration scolaire.

Actuellement 4 agents permettent au service d'accueillir les enfants. En moyenne 45 élèves déjeunent chaque jour à la cantine.

Un agent quitte ses fonctions au 30 novembre 2025, nous avons donc un besoin de recrutement pour le 1<sup>er</sup> décembre 2025.

Après plusieurs entretiens un agent a été recruté sur ce poste mais une réorganisation des horaires s'impose.

Le tableau des emplois sera donc modifié.

A l'unanimité le conseil municipal accepte la modification du tableau des emplois.

#### **3) Renouvellement de la convention de mise à disposition du personnel technique vers l'EPIC Usses et Rhône Tourisme**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la convention que nous avons avec l'EPIC Usses et Rhône concernant l'entretien de la base de loisirs.

Un nouvellement de cette convention est nécessaire. La convention est renouvelée pour une période de 2 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Les agents techniques mis à disposition de l'EPIC le sont du 15 mars au 15 novembre 1h par jour au lundi au samedi.

A l'unanimité le conseil municipal accepte le renouvellement de la convention.

#### **4) Renouvellement de la Convention Territoriale Globale**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la convention territoriale globale arrive à échéance au 31 décembre 2025. Un renouvellement est proposé pour une durée de 3 ans.

A l'unanimité le conseil municipal accepte le renouvellement de la convention.

## **5) Admission en non-valeur**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal une proposition d'admission en non-valeur reçue du SGC.

Le montant s'élève à 638,98.

A l'unanimité le conseil municipal accepte les admissions en non-valeur.

## **6) Cavurnes : prix et règlement**

Monsieur BREDA présente au conseil municipal le projet de règlement pour les cavurnes.

La proposition tarifaire serait :

- 15 ans : 300 €
- 30 ans : 450 €
- 50 ans : 600 €

A l'unanimité le conseil municipal accepte le règlement ainsi que les tarifs.

## **7) Divers**

- Madame GUISEPPIN informe le conseil municipal que suite au conseil d'école des parents d'élèves ont demandé que le marquage au sol soit revu.

Monsieur le Maire, Madame GUISEPPIN et Monsieur CHATILLON ont fait le tour afin de revoir les marquages au sol. Ces derniers seront refaits par une entreprise spécialisée.

Zoé sera prochainement placée en face d'Arthur.

- Point CCAS avec Madame CHATILLON : le repas des aînés aura lieu le 3 décembre, les affiches pour le marché de noël ont été distribuées.
- Monsieur le Maire informe le conseil municipal du départ à la retraite de Monsieur et Madame Bourgeois.

Le Maire  
Michel BOTTERI

Séance finie à 21h00

